

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | | | |
|---------------------------------|----------|----------|--------|
| LOT et Départements limitrophes | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| Autres départements | 4 fr. 25 | 8 fr. | 15 fr. |
| TELEPHONE 31 | 4 fr. 50 | 8 fr. 50 | 16 fr. |

COMPTES POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

| | |
|---|----------|
| ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... | 80 cent. |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... | 1 fr. 20 |
| RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —)..... | 1 fr. 20 |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La mentalité boche et les projets de M. Harding. La solution : désarmer l'Allemagne d'abord. Cela suffira pour garantir la paix. — Les manœuvres du chancelier. Elles ne doivent pas impressionner la France qui veut garantir sa sécurité. — La question irlandaise et le Cabinet anglais. — La guerre gréco-turque.

Commentant, dans une remarquable étude, les scandales de Leipzig, M. Poincaré écrivait ces jours-ci : « Il va s'en dire que nous ne pouvons pas accepter plus longtemps les grimaces judiciaires de Leipzig. Mais retirer nos dossiers, c'est bien ; ouvrir une instruction en France par contumace, c'est mieux. Ce n'est cependant pas assez. L'Allemagne s'est obligée, par traité, à nous livrer les coupables. Il faut qu'elle nous les livre. Sinon, elle répudie, une fois de plus ses engagements. Nous sommes donc autorisés, non seulement à ne pas évacuer Dusseldorf, Ruhrort et Duisbourg, mais à reprendre, avec plus de force que jamais, la thèse que M. Millerand soutenait l'an dernier devant les Chambres : l'Allemagne étant en révolte permanente contre le traité, les délais prévus pour la durée de l'occupation de la rive gauche n'ont pas commencé à courir. Si nous passons condamnation sur les nouveaux manquements de l'Allemagne, nous pouvons nous attendre à ce que nos faiblesses l'encouragent, de plus en plus, à croire en notre impuissance. Jusqu'ici elle se moque de nous. Laissons-la faire : elle finira par nous humilier. »

C'est le bon sens même. Et il convient de rapprocher l'attitude des vaincus du projet du président Harding. Ce dernier rêve du désarmement général. Si ce résultat pouvait devenir une réalité, le monde entier se réjouirait grandement. Mais il s'agit beaucoup moins de désarmer le monde que de mettre la Prusse dans l'impossibilité de renouveler l'agression de Revanche qui reste son suprême espoir.

La France, certes, ne fera aucune opposition au projet américain. Elle entend simplement être payée et vivre en sécurité à l'intérieur de ses frontières.

Voilà le problème à résoudre. On aura beau accumuler à Washington, les superbes harangues, on aboutira fatalement à cette double et légitime préoccupation de notre Patrie.

Notre confrère Georges Laurence, de la *Correspondance politique et littéraire*, étudie ce point spécial et arrive à cette conclusion d'une logique impeccable : « Les grandes puissances veulent désarmer ; louable préoccupation. Mais la première chose à faire est d'exiger sérieusement le désarmement complet, absolu, de l'Allemagne. Elle seule est à craindre, bien que vaincue, parce qu'elle médite une revanche et parce qu'elle n'agit pas loyalement. Si toutes les nations s'en mêlaient, il faudrait bien cependant qu'on découvre les cachettes où sont enfouis les armements, qu'on détruise les usines où l'on fabrique en les camouflant des matériaux de guerre et qu'on obtienne la dissolution réelle des organisations d'auto-protection que les alliés ont tant de fois dénoncées, que le cabinet de Berlin a officiellement supprimées et qui cependant subsistent toujours. »

Lorsque l'Allemagne sera devenue une maison de verre où l'on verra clair jusque dans son sous-sol, lorsqu'on aura la possibilité d'écraser dans l'œuf toutes ses velléités de revanche, alors certes, mais alors seulement on pourra désarmer.

La question se ramène donc à ceci : que toutes les nations signataires du traité de Versailles collaborent à son exécution totale. C'est seulement par ce moyen qu'on obtiendra la paix profonde et définitive que chacun souhaite ardemment. Qui donc menaçait la paix avant 1914 ? L'Allemagne ! L'a-t-on déjà oublié ? L'Allemagne demeure debout, elle a conservé le même esprit belliqueux, elle constitue encore, par sa façon d'agir, un menace de guerre pour l'avenir : c'est cette menace qu'il faut supprimer. »

Si on était tenté de l'oublier encore, M. Wirth lui-même nous rappellerait

à la réalité. Le chancelier allemand déclare que son Cabinet menace de s'effondrer si la France maintient les sanctions sur le Rhin et si elle persiste dans son intention de partager la Silésie.

La première question relève d'une élémentaire prudence. La deuxième est tranchée par le traité de Versailles dont la France réclame simplement l'application.

En somme, les Boches, malheureusement encouragés par la faiblesse anglaise, visent uniquement à déchirer le traité qui a suivi notre victoire. M. Wirth nous donne des satisfactions... sur le papier, en réalité, il est le prisonnier des pangermanistes qui veulent la revanche.

Le général Ludendorff, suivant l'exemple du maréchal Hindenburg, n'exhorte-t-il pas, ouvertement, les nouvelles générations à garder intact « l'esprit allemand de 1914 ». On sait ce qu'est cet esprit... Si la France cède, c'est la guerre à brève échéance. Or nous voulons la paix. Il est déplorable que Lloyd George s'obstine à fermer les yeux sur le danger silésien, il est déplorable qu'il se refuse à voir que l'Allemagne reste debout et qu'elle s'arme secrètement ; mais notre sécurité est en jeu ; aucune nation ne saurait trouver déplacé que nous exigeons, de l'Allemagne le respect des clauses du traité, afin que soient assurée la sécurité de la nation qui, par son héroïsme, a sauvé la Civilisation !

M. Briand fait preuve, dans cette question, d'une fermeté qui en impose sans doute à Londres.

Le Cabinet anglais a subi un échec, mardi, à la Chambre des Communes. Sur une question d'ordre secondaire il a été mis en minorité de 2 voix. Mais il convient de noter que, chez nos voisins, seuls votent les présents... et les absents étaient fort nombreux. Le Cabinet a déclaré ne pas être atteint par ce vote, la Chambre l'a approuvé.

La situation de Lloyd George reste toujours très forte, à condition cependant qu'il donne une solution définitive au problème irlandais. S'il échoue, sa situation pourrait, au contraire, devenir précaire.

Pierre Bernus, des *Débats*, donne sur ce point une impression certainement exacte.

« La question d'Irlande est en effet, au point de vue intérieur, de beaucoup la plus importante de toutes. L'ouverture des pourparlers avec les chefs du sim-fein avait suscité d'immenses espoirs. Aujourd'hui, après les premières conversations, on paraît éprouver quelque doute au sujet de la possibilité d'un accord. Comme on l'avait prévu dès le début, la grosse difficulté vient du conflit entre les sinn-feiners et les orangistes. Les premiers veulent qu'avant tout l'indépendance et l'unité de l'Irlande soient reconnues ; les seconds entendent conserver une large part d'autonomie pour l'Ulster. M. de Valera considère qu'il représente l'ensemble de l'Irlande et que lui seul a qualité pour négocier en son nom avec le gouvernement britannique, quitte à s'entendre ensuite avec les unionistes du Nord ; Sir James Craig et ses collègues du ministère de Belfast se font, la récente loi du Home Rule à la main, vers le Cabinet de Londres. Voilà l'élément essentiel du conflit. »

Lloyd George a tenté un effort qui doit être couronné de succès. L'échec lui créerait une situation impossible, car cet échec serait suivi de la reprise de la guerre civile en Irlande.

Le Cabinet de Londres compte sur l'habileté du général Smuts pour obtenir le résultat souhaité par tous les partis. Quelle voix, dit notre confrère, « pourrait être plus convaincante que celle de ce Boer, premier ministre d'un Dominion britannique où, malgré bien des heurts, Hollandais et Anglo-Saxons vivent en somme côte à côte dans de bonnes conditions ? »

La guerre se poursuit avec violence en Asie-Mineure. Les Grecs avaient préparé une nouvelle et puissante offensive qui a donné jusqu'ici, des résultats très importants. En dépit des pronostics des experts militaires, comme le général de Lacroix, qui ne croient pas à une solution décisive par les armes, les succès des Hellènes, semblent de nature à justifier tous les espoirs d'Athènes.

Aux dernières nouvelles, cependant, on affirme d'Angora, que l'avance

grecque est arrêtée sur tout le front. Ce résultat est possible. La pression doit s'atténuer au fur et à mesure que les armées de Constantin s'éloignent de la côte. Au contraire, la résistance des Turcs doit croître du moment qu'on se bat dans les environs des bases de ravitaillement des Ottomans.

La conclusion, à moins d'événements imprévus, serait donc la stabilisation des combats sur les lignes actuelles sans qu'aucun des deux groupes puisse marquer une victoire décisive.

Ce serait alors le moment, pour les Alliés d'intervenir avec fruit pour mettre fin à l'effusion de sang en imposant aux deux belligérants un compromis acceptable de part et d'autre.

A. C.

INFORMATIONS

La France demanderait aux Etats-Unis l'exécution du pacte de garantie

Le bruit court dans les milieux parlementaires que la France aurait l'intention, en échange de sa coopération loyale aux efforts qui seront tentés en vue de la limitation des armements de terre, de demander aux Etats-Unis de lui garantir leur aide en cas d'agression de la part de l'Allemagne.

L'anglais serait la langue officielle de la Conférence

L'Anglais devra être la langue officielle de la conférence - du désarmement, suivant les familiers du secrétaire d'Etat Hughes, qui disent que celui-ci ajoute une grande importance à ce fait et s'oppose à ce que les discussions soient engagées en deux langues comme il fut fait pour le traité de Versailles. On dit même que les invitations à la conférence exigent que les délégués parlent l'anglais et cela influera sans aucun doute sur la désignation des délégués appartenant à des nations qui ne parlent pas l'anglais. Les personnalités officielles désirent particulièrement que les délégués parlent un bon anglais, et les délégués de la France, de l'Italie et du Japon qui posséderont cette qualification seront particulièrement bienvenus.

Le règlement des dettes des Alliés

Le secrétaire du Trésor des Etats-Unis, Mellon, a discuté avec la commission des finances du Sénat, au sujet des emprunts étrangers. En réponse à une question d'un membre de la commission, le secrétaire a dit que les Etats-Unis « se considèrent comme obligés vis-à-vis des nations débitrices étrangères, d'ajourner le paiement des intérêts de leurs dettes ».

L'Allemagne rachète à l'Angleterre ses grands steamers

Les Compagnies de navigation allemandes sont en train de racheter à l'Angleterre leurs grands vapeurs de commerce. La Hamburg-Sud-Amérique vient de racheter le « Cap-Polonia », jaugeant 21.500 tonnes, et qui coûte 41 millions de marks environ. L'équipage allemand est déjà arrivé en Angleterre pour amener le vapeur à Hambourg. Le « Succuman » a aussi été acheté il y a quelques temps. La Hamburg-Amérique traite également avec le gouvernement britannique pour le rachat de six à huit gros vapeurs jaugeant plus de 20.000 tonnes.

Et elle en construit de nouveaux

Dans tous les ports allemands les chantiers de construction sont en pleine activité. Hugo Stinnes fait construire personnellement neuf navires de 12.000 tonnes, dont trois sont déjà lancés, et dont les six autres seront achevés à la fin de l'année. L'industrie allemande, paralysée actuellement par les sanctions, est prête à exporter le matériel considérable qu'elle a en stock. Elle voudrait, au moment voulu, recourir le moins possible au fret étranger.

Assassinat politique en Serbie

On mande de Belgrade qu'un jeune homme, nommé Boshnjak, menuisier, communiste, a tué, à coups de revolver, M. Draskovitch, ancien

ministre de l'intérieur, qui se trouvait à Delmei.

L'assassin a été arrêté.

Grecs et Turcs

Le Communiqué grec annonce que Eski-Cheir a été prise le mardi 19 juillet, à 20 heures, par la 10^e division, après une lutte acharnée : le roi s'est rendu à Ouchak avec son état-major.

L'armée continue la poursuite de l'ennemi avec précision et rapidité.

Nappes pétrolifères en feu

On apprend que les nappes pétrolifères d'Amatlan (Mexique) seraient en feu. Les tours servant au forage s'écroulent. Les ouvriers s'enfuient. On dit que des flammes hautes de 100 pieds s'élevaient sur toute l'étendue de la concession.

On considère comme inutiles tous les efforts pour maîtriser l'embranchement.

Il est impossible d'évaluer le chiffre des pertes.

On croit qu'il y aura mort d'hommes. L'incendie se propage avec une grande rapidité et provoque l'explosion des puits de pétrole voisins.

CHRONIQUE LOCALE

BILAN A ÉTABLIR ?

Encore quelques jours et les décrets relatifs à la fabrication de notre pain quotidien ne seront plus applicables.

Il n'y aura plus de succédanés, plus de salétés dans le pain. En cette période caniculaire, où les hygiénistes recommandent une nourriture saine, le bon pain sera apprécié. Ce n'était pas trop tôt.

Mais ce qui est apprécié pour les contribuables, c'est surtout la fin de l'administration qui a eu la responsabilité de réglementer — on sait comment — notre pain.

Adieu à cette administration, d'occasion : adieu, sans au revoir. Elle a vécu grassement à nos dépens : elle peut fermer ses portes. Nul ne la regrettera.

Mais — oui, il y a un mais — les contribuables voudraient bien savoir ce qu'a coûté au Pays cette administration d'occasion, de misère.

Où, on voudrait savoir à combien s'élevaient les frais occasionnés par les Bureaux permanents.

Curiosité inopportune, diront certains. Je l'crois !

Et cependant, quand on présente la note au client, celui-ci a le droit de demander le... détail à seule fin de se rendre compte de ce qu'il paie, et de juger si on l'estime.

Où, il faudrait savoir ce que les Bureaux permanents ont coûté à la France !

Et cela, c'est dans l'intérêt de tout le monde, surtout des générations futures qui, averties, se garderont bien de les reconstituer.

Il faudrait donc demander à qui de droit, un « état exact » des dépenses occasionnées par cette institution indésirable et qui a duré, vécu grassement 3 ans après l'armistice. C'est inimaginable, alors qu'on savait, qu'on disait partout, que cette administration n'était qu'une pépinière de favoris.

Il serait donc intéressant de connaître ce que, dans chaque département, ces bureaux ont coûté.

Nous avons, il y a plusieurs mois de cela, indiqué que pour Cahors seulement, le montant des frais du Bureau permanent était très élevé. Ces frais étaient au-dessous de la réalité, car les diis bureaux ont des employés qui sont payés non pas par la Caisse locale, mais par la Caisse centrale de Paris.

C'est comme on dit, la bouteille à encre.

Eh bien, il faut casser cette bouteille : on demande à être renseigné.

Dès lors, on pourrait demander au ministre responsable de vouloir bien faire connaître, par département, ce qu'ont coûté les Bureaux permanents.

Nous sommes à la veille de leur fermeture : c'est bien le moins que l'on donne la note.

En fin d'exercice, dans chaque maison, il est courant d'établir le bilan. C'est le bilan des Bureaux permanents que les contribuables voudraient connaître.

D'ores et déjà, que chacun soit fixé : le tableau de ce bilan ne comportera qu'une colonne : *Dépenses*. Et quelles dépenses ! Et encore, on ne les avouera pas toutes.

Mais, nous le répétons, il serait d'intérêt public que ces dépenses fussent connues.

LOUIS BONNET

La question de l'Electricité

Le 25 juin 1921 l'usine à gaz et électricité de Cahors adressait à ses clients la circulaire suivante :

« Par décision du Conseil municipal de Cahors, en date du 20 juin 1921, la compagnie a été autorisée à porter le prix du courant électrique à :
« 1 fr. 30 le kwh. pour l'éclairage,
« 0 fr. 80 le kwh. pour la force motrice.
« Ces prix seront applicables à partir du 1^{er} juillet 1921. »

Cette augmentation du prix du courant électrique entraînerait, pour quatre industriels de Cahors un supplément de dépenses de 2.700 francs par mois, soit 32.400 francs par an. Sur la demande de l'un d'entre eux, l'Union du Commerce et de l'Industrie de Cahors qui compte déjà 150 membres fut convoquée le mardi 28 juin.

Les industriels présents à la réunion indiquèrent les répercussions graves que risquait d'avoir pour leur industrie une décision aussi rapide et une application aussi précipitée de la décision, — qui allait placer l'un d'entre eux dans la nécessité de cesser son industrie.

Cette décision ayant été prise par le Conseil Municipal sans avoir été soumise à l'examen des experts et de la Commission compétente ; des protestations s'étant, d'autre part, élevées en séance contre son adoption, l'Union du Commerce et de l'Industrie nomma une commission de cinq membres avec mission :

1^o de se mettre en rapport avec la Municipalité de Cahors pour lui demander communication des contrats d'éclairage et recevoir d'elle toutes les explications et toutes les documentations que cette dernière voudrait bien lui communiquer.

2^o de procéder à une enquête auprès des villes de 10.000 à 20.000 habitants pour étudier la situation respective des villes vis-à-vis des compagnies d'électricité, et connaître les prix pratiqués dans ces villes pour la fourniture du courant électrique pour l'éclairage et la force motrice.

3^o de se mettre en rapport avec les diverses sociétés d'électricité susceptibles de transporter l'énergie électrique à Cahors, pour leur demander la quantité d'énergie électrique et la nature du courant qu'elles seraient en mesure de transporter dans notre ville, dans quel délai et à quel prix.

4^o d'étudier la législation et la jurisprudence actuellement en vigueur, en matière de fourniture d'électricité.

5^o d'étudier le cahier des charges de la ville de Cahors, en matière d'électricité.

6^o de fixer les droits de la ville et ceux des particuliers vis-à-vis de la Compagnie du Bourbonnais et vis-à-vis des sociétés concurrentes, et indiquer les mesures à prendre pour les sauvegarder.

Nous voulons remplir jusqu'au bout notre rôle d'informateurs impartiaux, c'est dire que nous publierons tous les arguments et nous efforcerons de mettre en valeur tous les points de vue de nature à sauvegarder les intérêts de la ville et des particuliers.

Il est bien entendu qu'il n'entre pas dans notre esprit de nous en prendre à une Compagnie : elle est dans son rôle en vendant ses produits au mieux.

Mais nous serions heureux de contribuer à défendre et à sauvegarder les intérêts des commerçants et des industriels si gravement engagés dans cette question qui constitue un des éléments vitaux de la prospérité de notre ville.

P. G.

Médaille militaire posthume

La médaille militaire posthume a été décernée à la mémoire de M. Henri Mouly, sergent-major au 7^e d'Infanterie, frappé mortellement en septembre 1915, à Four de Paris, en Argonne.

Mutations

M. Lafargue sous-lieutenant de réserve au 5^e d'Infanterie passe au 7^e.
M. Delpech, lieutenant de réserve au 19^e d'Infanterie, passe au 7^e.

Enregistrement

M. Rames, receveur de l'enregistrement à Bretenoux est élevé de la 4^e à la 3^e classe.
M. Grafenul, receveur rédacteur à Cahors est élevé de la 2^e à la 1^{re} classe.

Ça et Là

1848 et l'égalitarisme

L'âme et la philosophie boche

Nil sub sole novi ! Rien de nouveau sous le soleil ! Il y a belle lurette que le roi Salomon prononçait ces paroles, et que d'autres n'ont cessé de les répéter.

Pas de hiérarchie ; tous égaux ! le Maréchal de France touchera 0 fr. 25, comme les poilus : égalité des salaires ! En 1848, ce refrain était déjà chanté sur tous les tons, mais, autrefois, comme aujourd'hui il était facile de réfuter une pareille utopie. Je donne la parole à un économiste de la révolution de février : « Egalité des salaires ! de tout mon cœur, mon frère ; cependant, si j'ai l'appétit plus fort et les sens plus développés que toi, comment ferais-je, consommant davantage et ne recevant que le même salaire. Proposons donc la répartition, non pas d'après le principe d'égalité absolue, mais d'après le besoin. Comment établirons-nous cette base de besoin, car il est des besoins de plus d'une espèce ? Alors nous proposons que, dans chaque arrondissement, un registre restera ouvert, où chacun viendra inscrire la nature de ses besoins et, d'après ces catégories, la société sera établie sur une hiérarchie des besoins. »

Puisque nous parlons d'égalitarisme à outrance je vous donne à méditer cette pensée : « L'homme se croit volontiers l'égal de ses supérieurs et le supérieur de ses égaux. »

Une âme boche ! Je vous rappellais dernièrement le « Sens de la Mort » de Bourget ! Savoir comment on mourra, quelle sera la direction finale au dernier moment de notre existence, nous permet de mieux orienter notre vie ! Et nous avons une âme, un principe immatériel animant la matière. Quel est-il ? Ecoutez ce que disait, en un temps, peu reculé, le philosophe Feuerbach, dont la théorie est encore : « der Mensch ist, was er isst » — l'homme est-ce qu'il mange. — La physiologie et la chimie ont seules le droit d'expliquer la nature de l'âme. Une nourriture vulgaire produit les cerveaux communs, une nourriture où abonde le phosphore, engendre la finesse, la sensibilité et l'intelligence. Si cela est un critérium, il suffit d'établir un parallèle entre un menu quotidien français et un menu d'outre Rhin, et la cause est jugée.

Voulez-vous une autre explication de l'âme, d'après un autre matérialiste boche Moleschot : « Ce qu'on appelle force est un fantôme ; la matière seule existe, la matière est éternelle et ce sont ces transformations incessantes qui constituent l'univers. — L'âme est un composé de gaz et d'acide carbonique et d'ammoniaque. Ces gaz qui forment notre pensée ont animé bien des hommes depuis des siècles. »

Prenant acte des déclarations scientifiques si affirmatives de ces 2 philosophes, je leur servirai le portrait de la brute épaisse, qu'ils appellent, eux, détail instruit ; géhertes vieil : « Il est excellent philologue, mais il avale son potage avec un reniflement monstrueux qui agace les nerfs de tous ses convives. Il est excellent hébraïsant, mais il a le mauvais goût de boire le café ou le thé qui tombe dans sa soucoupe. La gaucherie de l'Allemand n'est pas un défaut d'éducation, c'est un défaut de nature et de caractère qui est un produit des conséquences historiques très considérables — chimiques, ajoutons-nous. »

Ant. CHERY.

Lou Gorrit del Querey

La Société « Lou Gorrit del Querey », rappelle à ses compatriotes, qu'elle organise pour le mois d'août et septembre, des colonies de vacances pour les enfants âgés de 5 à 15 ans. D'ores et déjà des colonies ont été constituées pour les destinations suivantes :

Brive, Souillac, Figeac, Gramat, Cahors, Lalbenque, Capdenac, Bretenoux-Biars, les Quatre-Routes, St-Denis-Martel, etc.

Nous engageons vivement nos compatriotes, à ne pas trop tarder à se faire inscrire, car, le nombre des places est limité.

Des délégués de la Société recevront les parents, les dimanches 24 et 31 juillet, de 8 heures à 6 heures à

L'Ecole Communale, 2, rue du Pont de Lodi, où ils pourront faire inscrire leurs enfants.

La Commission.

Amicale du Lot à Bordeaux

Après ces derniers dimanches, l'amicale du Lot à Bordeaux, avait organisé pour ses membres et leur famille une promenade aux ruines de Gradignan, c'était la première reprise des excursions d'avant-guerre. A 9 heures, un tram spécial emportait les promeneurs qui en débarquant se répandaient dans la campagne.

A midi, au restaurant du Sourire, quatre-vingt convives se réunissaient autour d'une table garnie de fleurs, dressée sous les ombrages au bord du ruisseau, dans un cadre de verdure et de fraîcheur fort apprécié. Déjeuner bien servi. Au dessert M. Ortal, président, présente les regrets de notre éminent et distingué compatriote, président d'honneur, M. Arnault, préfet de Gironde, retenu ailleurs par le devoir de ses hautes fonctions qui a tenu à faire savoir qu'il était de tout cœur avec ses compatriotes, unissant sa pensée au souvenir de la petite patrie, et qu'il espérait se trouver parmi nous dans une prochaine réunion. M. Ortal se fait l'interprète de tous pour exprimer nos condoléances aux sociétaires empêchés par des événements malheureux, M. le D^r Bénech, conseiller général, deuil récent; M. Chabrier, accidenté d'auto.

M. Ortal exprime son contentement, ses remerciements de nous voir en aussi grand nombre, il est heureux de constater les sentiments de bonne camaraderie qui animent les Quercynois, il complimente le Bureau et les organisateurs de cette agréable sortie. M. Fumal père, au nom de tous les sociétaires remercie le Bureau d'avoir organisé cette fête familiale, il fait l'éloge de M. Ortal, leur vénéré président dont tout le passé fait de labeur et d'honneur représente si dignement non seulement la société, mais les qualités natives de la race Quercynoise travailleuse, laborieuse et économe.

Un merci spécial aux dévoués et infatigables MM. Bersagol, secrétaire, Fontanilles, trésorier, toujours actifs travaillant infatigablement pour le plus grand bien de l'amicale; il termine en portant un toast à la gloire de la petite patrie.

La soirée s'est terminée par du canotage et des sauteries.

POUR L'ENFANCE

Au sujet de l'article paru jeudi dans le Journal du Lot, sous le titre « Pour l'Enfance » nous avons reçu une lettre de M. le lieutenant Duluc, chef de section subdivisionnaire d'I. E. P., à Cahors.

Nous en extrayons les passages suivants :

« L'immense péril que vous signalez, dont tout monde parle mais dont personne ne s'occupe, n'a pas échappé à nos dirigeants.

Il existe deux belles œuvres pour arracher cette jeunesse aux dangers de la rue.

1^o Celle des « Camps de Vacances » dont nous parlerons dans quelques jours, qui fonctionnent pendant les grandes vacances.

2^o Celle des cours de Vacances qui fonctionnent, comme vous le souhaitez, avec tant de raison, toute l'année.

Dans certains départements c'est une affaire entendue depuis des années. Dans le Lot, nous avons essayé, l'an dernier; personne ne nous a aidés. Cette année, nous avons parfaitement réussi, en plusieurs endroits et surtout à Souillac et Gourdon au moment des vacances de Pâques, mais, à Cahors, rien, rien.

Nulle part cependant cette œuvre ne devrait mieux réussir qu'à Cahors, car, toute fausse modestie de côté, nous avons la prétention d'avoir quelques aptitudes et beaucoup de bonne volonté et que nous avons la chance d'être secondés par quelques moniteurs, pères de famille, conscients de leurs devoirs.

On vous dira : M. l'abbé Bouchard n'a que cela à faire, mais on ne trouvera pas un seul professeur civil pour se priver de vacances et d'un repos bien gagné. Vous pourrez répondre qu'il existe un service, celui de M. E. P., payé pour cela et ne demandant qu'à travailler.

Conséquemment, là où j'ai échoué, la grande voix de la Presse réussira peut-être. Faites-nous une réclamation sérieuse, aiguillonnez ceux qui écrivent beaucoup et agissent peu. Qu'on nous amène des enfants, nous sommes sûrs de les distraire et de les conserver. L'œuvre des camps de Vacances est œuvre de l'Etat; les enfants y sont admis gratuitement, je pense donc qu'avec un peu de peine et quelques paroles aimables mais fermes, on pourrait purger les rues de tous ces gamins errants qui, plus tard, accuseront la Société de n'avoir rien fait pour les protéger. Vous ferez de ma lettre tel usage qu'il vous plaira, je suis avec vous, de tout cœur.

Service vicinal

M. Festival Firmin, cantonnier à Cahors, est nommé chef-cantonnier à Labastide-Murat en remplacement de M. Cazoumis à la retraite.

M. Costes Edouard, est nommé cantonnier sur le chemin de grande communication n° 22, à la résidence de Goujonnac, en remplacement de M. Costes Pierre mis à la retraite.

Sténo-Dactylographie

Mlle Jeanne Génès, rue Nationale à Cahors, élève de Mlle Dhiver, a obtenu, lors de la dernière session des épreuves générales de l'Institut Sténo-dactylographique de France, les diplômes suivants :

1^o Sténographie. — Epreuves de calligraphie: Mention Très Bien. Epreuves de vitesse (50 mots par minutes): Mention Assez Bien.

2^o Dactylographie. — Diplôme scolaire. Félicitations.

Fête votive

La fête votive de Cabessut est célébrée chaque année le 15 août. Cette année, le 15 août étant un lundi, la fête aura lieu le dimanche 14.

NOS MORTS

Voici la liste des corps des soldats « Morts pour la France » qui arrivent dimanche 24 juillet, à 4 heures 49 du matin :

Laborie, Maurice-Jules-Louis, de Bagnac; Laborde-Lagrange, J.-B.-Clément, de Cahors; Darroutes, Pierre-Léon, de Cahors; Loly, Louis-Emile, de Cornac; Deloir, Philippe, de Cremps; Dale, Jules-Honoré, de Cuzance; Delsol Gabriel-Emile, d'Espey; Duffour Camille-Armand, de Figeac; Salessou Jules-Henri, de Figeac; Hermen Henri-Guillaume, de Flaungnac; Melou Gabriel-Antoine, de Frayssinhes; Fauché Jean-Georges, de Gourdon; Landrevie Bernard-Eloi, de Labastide-du-Vert; Pages Etienne-Paul, de Lourdes (Corrèze); Batut Louis, de Montdournac; Combes Urbain, de Prayssac; Bouysset Léon-François, de Prayssac; Loussert Fernand, de Puy-l'Évêque; Brun Jean-Antoine-Pierre, de Saint-Céré; Calméjane Marcel, de Saint-Céré; Pezet Ferdinand-Louis-Marius, de Saint-Chels; Brel Elie, de St-Sosy; Lacroix Jean-Louis, de Sennillac-Latronquière; Taurand Jean, de Teyssieu; Sarroy Raymond, de Tour-de-Faure.

Le capitaine Delmas en Sicile

Dans son « Faust », le poète Goethe nous montre de bons bourgeois de Francfort-sur-le-Mein, à une table de brasserie, dominant l'heure, dégustant une bière blonde et fraîche, fumant la longue pipe traditionnelle et disant : « Qu'il est agréable de causer quand, là-bas, bien loin, en Turquie, les gens se tuent et se fendent le crâne. »

« Là-bas, bien loin, en Turquie ! Où ? Ils n'en sont pas bien sûrs ! Mais c'est si loin : on n'entend rien. C'est un peu le cas pour la Sicile ! Que de gens ignorent que c'est un pays montagneux de l'Asie-Mineure, dans la région du Taurus ! Et cependant on s'y bat, on s'y tue, on y meurt, on s'y fend le crâne. Possible ! le bruit n'arrive pas jusqu'à nous ! la guerre est terminée. Et quel pays ! Demandez-le au capitaine Delmas qui vient de s'y illustrer, lui, et le Lot. Mais ne le questionnez pas ! C'est un modeste, comme tous les vrais héros; il me rappelle un des sept officiers, échappés à la charge des cuirassiers de 1870, et que j'ai connus dans l'intimité. Quand on parlait guerre, il écoutait en silence les pygmées qui avaient voulu déronner Jupiter olympien et qui avaient l'envergure du moineau.

Je vais donc vous répondre pour lui d'après un rapport officiel sur l'« Effort de nos troupes en Sicile pendant l'année 1920 » et vous verrez, d'après les bribes que je citerai, le courage et l'endurance, héroïque de notre compatriote, ce bel officier, à l'œil noir, brillant et doux à la fois, qui a échangé la vie des tranchées boueuses contre le climat meurtrier de l'Asie.

Quelle guerre y fait-on ? « Les principaux caractères de cette lutte sans merci sont : la difficulté du ravitaillement et de l'évacuation des blessés dans un pays immense et souvent montagneux, le massacre par « petits paquets », convois ou postes, l'abandon d'une partie sérieuse du territoire, enfin l'équilibre des forces et la résistance accrue ». C'est donc la mort à chaque pas, à chaque anfractuosité d'une roche qui vous attend, un détour d'un sentier; aussi un « petit paquet » et il faut être commandé par un officier de tête, énergique, voyant clair, prêt à la décision ! Le Quercy a montré qu'on pouvait compter sur lui. Voulez-vous que je vous présente le capitaine Delmas le 21 janvier 1921, entrant dans Arnach : « dans tous les quartiers de la ville, la fusillade se déclenche. Des casernes et des divers endroits où sont cantonnées nos troupes, on peut voir l'odieuse tuerie, la poursuite des femmes à coups de couteau, l'égorgeement des enfants. Partout des incendies s'allument. Les tures ont des grenades, sortes de grosses poires bulgares, mitrailleuses, mitraillettes; jour et nuit, de boutique en boutique, on creuse à la pioche pour établir les communications. Les incendies continuent : on respire une odeur de chair brûlée. C'est le corps à corps de chaque instant : on patage dans le sang. Mais voici qu'une barricade avancée du Grand Souk voit ses occupants français tués ou blessés; le reste de l'unité va périr; c'est la mort pour tous. Soudain, une autre section accourt, capitaine en tête, la barricade reste entre nos mains. C'est la 11^e Cie du 412^e R. I., commandée par le capitaine Delmas, officier de la Légion d'honneur, 15 palmes, 3 blessures, qui renouvelle en Sicile ses exploits au front français.

« Ses exploits » l'ont fait mot nous représente l'admiration qu'avait pour lui ses hommes, le haut commandement ! Un héros !

La retraite ! car parfois il fallait reculer : il s'agissait de faire cent kilomètres en 3 étapes, sans routes. Un vent glacial soufflait. Les hommes mettaient le feu aux rares buissons qu'ils rencontraient. Plus de 5.000 Arméniens suivaient et encombraient la marche. Des enfants gisaient immobiles entre les tisons marquant la place des foyers; ils étaient morts de froid. Une femme avait abandonné son nouveau-né de la nuit, qui remuait encore. Ecoutez ce que venait me raconter le capitaine Delmas et vous verrez si cette cueillette de nouveaux lauriers, là-bas, bien loin, est glorieuse : « Le premier spectacle qui me fut offert, ce fut un groupe d'une dizaine d'enfants, à genoux dans la neige, ne disant mot, claquant des dents, les mains rouges, violettes, tendues vers nous, tremblant convulsivement; ils butaient sur la neige et tombaient sur les genoux, puis sur les mains. Et ainsi, de leurs regards muets et suppliants, ils imploraient encore. Enfin, ils se couchèrent et, peu après, la neige les recouvrait. Les voitures qui suivaient passaient sur leurs corps. »

Représentez-vous ce capitaine envoyé en pointe de reconnaissance ! C'est la guerre de mouvement; il faut non seulement du courage, de l'audace, le mépris de la mort, l'abnégation de soi-même, mais il faut de l'initiative, savoir avancer et où, et comment avancer. Le capitaine Delmas s'est montré à la hauteur de sa tâche. Toute la journée dura ce long supplice, il n'y avait plus de points de repère; nous fimes 4 ou 5 kilomètres de lacets dans la neige.

Voici la délivrance d'un monastère de Trappistes dont le Supérieur, le Père de Grot a été fait Chevalier de la Légion d'honneur pour son attitude pendant le siège, me dit le capitaine Delmas, 920 civils et 40 légionnaires sont encerclés par des milliers de Turcs qui brûlent

toutes les maisons environnantes. 200 Français et 2 officiers se précipitent sur le monastère d'Ékès et réussissent à le dégager. « J'ai vu la mort de près, bien souvent, durant la grande guerre, mais les horreurs de Sicile, la cruauté turque, dépassent tout ce que j'ai éprouvé. »

« Menant la plus dure des existences, dit le Colonel N... parlant du soldat français qu'il a vu là-bas à l'œuvre, marchant sans trêve ni repos, sous un climat pénible, ne connaissant d'autre abri que sa petite tente de tente, souvent mal nourri, en guenilles, ne recevant presque jamais de lettres des siens, livrant, chaque semaine de durs combats à un ennemi féroce et sans pitié (c'est la mutilation épouvantable), il va toujours, le sourire et la chanson aux lèvres. »

Capitaine Delmas ! voilà la vie que vous venez de mener après vos exploits à la tranchée ! Votre jeunesse, votre activité, votre vie, vous avez tout dépensé sans compter pour la France, partout où l'honneur de son drapeau était engagé ! Vous avez bien mérité du pays; on ne saurait trop le répéter à l'enfance et à la jeunesse ! Que, dans nos écoles, dans toutes nos écoles, le maître cite et fasse connaître les noms des héros, pas héros d'un jour, mais de toutes les occasions où il a fallu braver la mort ! J'aime, dans nos récits de guerre, à les illustrer de votre nom et, quand on écrira l'Histoire de cette guerre inédite dans les fastes de l'histoire du monde, vous aurez une place d'honneur au milieu des braves dont la France s'honore.

Vive le capitaine Delmas !

Ant. CHERY.

Brevet élémentaire

Aspirants

Sont admissibles : MM. Aubry, de l'E. P. S. de Cahors. — Baudel, de l'E. P. S. de Luzech. — Besière, de l'E. P. S. de St-Céré. — Blanc, de l'E. P. S. de St-Céré. — Cocu, de l'Ecole privée de Gramat. — Lacombe, de l'Ecole privée de Cahors. — Lacoste, de l'E. P. S. de St-Céré. — Lagarouste, de l'Ecole privée de Gramat. — Lamoureux, de l'E. P. S. de Luzech. — Maurer, du Cours complémentaire de Prayssac. — Sindou de l'E. P. S. de Luzech. — Vidal, de l'E. P. S. de St-Céré.

Concours d'admission à l'Ecole Normale d'Instituteurs

Sont admissibles :

MM. Alaux, de l'E. P. S. de Castelsarrasin. — Audebaud, de l'E. P. S. de St-Céré. — Bardes, de l'E. P. S. de Saint-Gaudens. — Bouzou, de l'E. P. S. de St-Céré. — Carrière, de l'E. P. S. de Cahors. — Cayrac, de l'E. P. S. de Cahors. — Déjean, de l'E. P. S. de Castelsarrasin. — Delmas Moïse, de l'E. P. S. de Souillac. — Delmas Odet, de l'E. P. S. de Saint-Céré. — Delpech, du Collège de Figeac. — Laval, de l'E. P. S. de Martel. — Léonard, de l'E. P. S. de Martel. — Portal, de l'E. P. S. de Luzech. — Tonneller, de l'E. P. S. de Luzech. — Vanel, de l'E. P. S. de Luzech. — Verbié, de l'Ecole de Caussade.

Aspirants

Sont admissibles : Mlle Albagnac, de l'Ecole privée de Cahors (rue des Soubirous). — Ais, de Laborie-Valprieud, par Montcuq. — Bessoles, de Cahors, 21, rue des Boulevards. — Bourgnoux, de l'Ecole privée de Martel. — Boisson de Martin, de l'Ecole privée de Figeac. — Bouyssou, de l'Ecole privée de Cahors (rue des Soubirous). — Bouzou, de l'Ecole de Gramat. — Constant, de l'Ecole de Martel. — Crubillé, de l'E. P. S. de Gourdon. — Cubié, de l'Ecole privée de Cahors (Jeanne d'Arc). — Demétre, de l'Ecole privée de Cahors (rue des Soubirous). — Desargues, de l'Ecole privée de Cahors (rue des Soubirous). — Durand, de l'Ecole privée de Cahors (rue des Soubirous). — Guérin, du Lycée de Cahors. — Julie, de l'Ecole privée de Gourdon. — Lacout, de l'Ecole de Martel. — Lafferrerie, de l'Ecole de Cahors. — Lafon, de l'Ecole privée de Gourdon. — Manié, de l'Ecole privée de Gramat. — Muzergues, de l'Ecole privée de Gourdon. — Nadal, de l'E. P. S. de St-Céré. — Pégourié, de Cahors. — Routeix, de l'E. P. S. de Gourdon. — Sor, de l'Ecole privée de Cahors (rue des Soubirous). — Teyssède, de l'Ecole de Cahors. — Veunac, de l'E. P. S. de Gourdon.

Concours d'admission à l'Ecole Normale d'Instituteurs

Sont admissibles :

Mlle Alard, du Cours complémentaire de Souillac. — Bayle, de l'E. P. S. de St-Céré. — Certain, de l'E. P. S. de Tulle. — Brouel, de l'E. P. S. de Gourdon. — Cayrol, de l'E. P. S. de St-Céré. — Charrazac, de l'Ecole de Martel. — Charron, de l'E. P. S. de Castelsarrasin. — Costes, du Lycée de Cahors. — Dumay, de l'E. P. S. de St-Céré. — Fères, Marie-Elise, du Lycée de Cahors. — Fréjean, de l'E. P. S. de St-Céré. — Grangier, de l'E. P. S. de Gourdon. — Grimal, Odette, du Lycée de Cahors. — Grimal Yvonne, du Lycée de Cahors. — Lacaze, de l'E. P. S. de St-Céré. — Lafage, du Lycée de Cahors. — Lascoux, du Cours complémentaire de Souillac. — Laymonier, du Cours complémentaire de Souillac. — Lujan, de l'Ecole de Cahors. — Mahit, de l'Ecole de Martel. — Marronele, de l'E. P. S. de St-Céré. — Mathan, de l'E. P. S. de St-Céré. — Méjean, de l'E. P. S. de St-Céré. — Mihaud, de l'E. P. S. de St-Céré. — Mottaz, de l'E. P. S. de St-Céré. — Négrier, du Cours complémentaire de Souillac. — Pezet, de l'Ecole de Cahors. — Rouget, du Lycée de Cahors. — Serres Loucien, de Cahors (Institution Jeanne d'Arc). — Sindou, du Lycée de Cahors. — Souilhac, Marie-Louise, de l'Ecole de Martel. — Tressens, de l'E. P. S. de Castelsarrasin. — Valen, du Cours complémentaire de Souillac.

Echos Sportifs

Dans sa dernière assemblée générale, la Fédération Française de Rugby, a ratifié le vœu émis par le Comité des Pyrénées concernant la création d'un championnat de France de 5^e série de Rugby. En conséquence, tous les clubs nouvellement affiliés à la F. F. R. doivent obligatoirement débiter en cette série. Depuis l'implantation du Rugby en France et depuis qu'une Fédération régit et organise ce sport, pareil fait, pareil bouleversement ne s'étaient produits. L'an dernier, certains dirigeants de clubs, trouvant trop étroit l'horizon de leur société et voulant à tout prix être portés sur le pavois sportif, réussirent au Congrès de Lyon à faire sombrer la vieille Union Sportive Française des sports athlétiques, lui

reprochant son inertie et son incompetence ! Et c'est alors que furent créés, sur les ruines de la défunte U. S. F. S. A., les Fédérations d'Athlétisme, Football-Association-Rugby, etc. Leurs divers dirigeants promirent monts et merveilles aux clubs placés sous leurs ordres ! Tout devait marcher comme sur des roulettes ! Nous ne nous occuperons pas de ce que firent par la suite les Fédérations d'Athlétisme, d'Association, d'Avion ou autres; mais nous ne saurions passer sous silence la faute commise par la Fédération Française de Rugby en créant, sur l'insistance du Comité des Pyrénées seul, un championnat de France de 5^e série.

Notre humble avis, avant de classer un nouveau club dans cette nouvelle série, le Comité intéressé aurait dû s'assurer de sa valeur en se basant sur la valeur de ses joueurs et sur ses performances de la dernière saison. Rien de tout cela n'a été fait ! C'était une trop grosse somme de travail pour les Messieurs qui trônent autour de la table ronde du Café des Américains. La forte chaleur qui sévit invite plutôt aux bienheureux sommes qu'à la solution de questions sportives !... « La nature demeure et la forme se perd » disait Ronsard !

Et nous disons, nous : le nom se perd, mais les mêmes hommes demeurent et commettent les mêmes erreurs ! Que ce soit U. S. F. S. A. ou F. F. R., c'est absolument la même chose.

Enfin, soit ! Inclignons-nous ! Nous allons avoir un championnat de France de 5^e série. Grâce au Comité des Pyrénées, nous allons voir débiter au dernier échelon de l'échelle sportive des clubs qui ont tenu en échec et même battu des équipes de 1^{ère} série ! Carmaux qui a battu Béziers : 5^e série !... Et quand ces jeunes sociétés, se trouvant justement lésées, élèvent la voix, le Comité leur répond d'une voix dédaigneuse : « Jeunes présomptueux » !! A quoi nous répondrons et prouverons que « la valeur n'attend point le nombre des années » !

Aviron Cadurcien

Les membres et les jeunes gens désirant pratiquer le foot-ball-rugby et association, sont instamment priés d'assister sans faute à la réunion qui aura lieu le lundi 25 juillet, à 20 heures 30 très précises, salle de l'Aviron, café Tivoli. Formation des équipes, présence indispensable.

Pour le Comité technique, Le secrétaire.

I. E. P.

3^e Subdivision

Cours d'Education Physique de Vacances

Pendant les grandes vacances prochaines, des cours d'Education Physique pour les enfants et les jeunes gens seront organisés sur les mêmes bases qu'en 1920, dans le plus grand nombre de communes possible. A cet effet, les services régionaux d'Instruction Physique se mettront d'accord avec les autorités locales et les membres de l'enseignement de ces cours.

En principe, les séances auront lieu en plein air. Toutefois en prévision du mauvais temps, il y aura lieu de s'assurer la possibilité d'utiliser les gymnases, installations municipales etc... Ces séances devront être réduites très attrayantes par l'introduction de jeux nombreux et variés adaptés à l'âge des enfants. Tous les exercices d'Instruction militaire seront proscrits.

En l'absence du lieutenant Duluc, détaché au Camp de Souge, l'adjutant Volckaert moniteur d'I. E. P., caserne Bessières, Cahors, est chargé de l'organisation et de la répartition des moniteurs d'I. E. P. dans la 3^e subdivision. Le sergent Labro dirigera les cours à Cahors avec le concours de M. Euillade et de Mlle Bardyère, professeurs diplômés d'E. P.

Nérologie

Nous apprenons avec regret la mort de M. Joseph Lasserre, ancien négociant, administrateur de la succursale de la Banque de France, ancien juge au Tribunal de commerce de Cahors.

M. Lasserre avait été également maire d'Espère.

Sa mort provoquera de vifs regrets parmi tous ceux qui ont connu cet excellent homme que fut M. Lasserre.

Nous adressons à sa famille, nos sincères condoléances.

Accident

M. Andurand Célestin, de Montpezat, occupé aux travaux de dépiquages, s'approcha trop près de la machine à battre.

Il eut un pied pris dans l'engrenage de la machine. Le pied fut broyé.

Le blessé a été porté à l'hôpital de Cahors, dans la nuit de samedi.

Suicide

M. Pons, arrivé de Paris, s'était installé dans un immeuble qu'il avait récemment acheté dans la commune de Pradines.

Hier, M. Pons s'est suicidé en se tirant un coup de fusil sous le menton.

On ignore les motifs de cet acte de désespoir.

Tribunal correctionnel

Audience du 21 juillet 1921

COUPS ET BLESSURES

Un sieur Maradène, de Montclérat condamné à 50 francs d'amende pour coups et blessures : le sieur Labrou poursuivi pour le même délit est relaxé.

VIOLENCES

Le nommé Bastoul, de St-Martin-Laboulay, est poursuivi pour violences et voies de fait sur un de ses voisins. Il est condamné à 50 francs d'amende.

Cirque de Paris

Nous rappelons que c'est ce soir, samedi, que le Grand Cirque de Paris donnera sa première représentation dans notre ville.

Dimanche représentation en matinée, et le soir, à 8 heures 1/2.

Etat-civil de la Ville de Cahors

Du 14 au 21 juillet 1921

Naisances

Bourrières Marcel-Germain, rue J. Murat. — Juilla André-Éloïse, rue du Château, 28. — Constans Madeleine-Juliette-Anne, rue Fondue-Haute, 19. — Lafon Madeleine-Marie-Antoinette, rue J. Murat, 1. — Buffet Jean-Marie-Joseph, quai de Gourdon, 28. — Planavergne Robert-Jean-Léon, rue St-Urcisse, 2. — Fournastier Roger-Robert-Jean, Impasse d'Auvergne, 9. — Cayrac Renée-Eugénie-Marie-Jeanne, rue du Moulin St-James, 2.

Publications de mariages

Bonneval Jean-Marie, employé de commerce, avenue de la Gare, 2 et Espalial Marie-Louise, s. p., boulevard Gambetta, 3. — Sicard Pierre-Robert, employé des P. T. T. à Paris et Hugonnet Marguerite-Hélène, employée de commerce, à Cahors, rue Nationale, 34. — Roudergue Pierre, ingénieur des Arts et Métiers, à Cahors-Englandières et Guérin Marcelle-Marie-Louise, couturière, à Clunay (Saône-et-Loire). — Fialbas Louis-Eugène, tonnelier, rue du Château-du-Roi, 17 et Fournié Ida, s. p., rue des Hortes. — Costes Jules-Justin, conducteur à l'Orléans, à Cahors, rue de la Brasserie et Lacan Marie-Léonine, s. p., à Figeac, rue de Colomb.

Biouzeau Henri, employé du P. O., à Paris et Charissou Philomène, employée des P. T. T., à Cahors, rue St-André, 4. — Desprats Joseph-Célestin, entrepreneur de maçonnerie, avenue de Toulouse, 18 et Cailhau Marguerite-Adèle-Léonie, s. p., à Montcuq.

Bacou Etienne-Jean-Marie, gendarme colonial, à Cahors et Bacou Hortense-Rose, couturière, boulevard Gambetta, 1. — Lemozi Marcel, surveillant de prison, à Saint-Quentin (Aisne) et Vaquié Anne, s. p., à Cahors, rue St-Barthélemy, 19.

Mariages

Monsarrat René-Henri, télégraphiste, à Cahors et Vialard Marie-Marguerite-Euphrasie, s. p., rue du Rempart, 4. — Chayré Edmond, boursier, rue Brives, 3 et Cambon Marthe, tailleur, rue Salvat, 2. — Benzuel-Lacarre, lieutenant au 14^e Tirailleurs Algériens, à Taza (Maroc) et Debord Jeanne-Marie-Andrée, professeur au Lycée Gambetta.

Décès

Alayrac Antoine, éclusier, 79 ans, rue P. Wilson. — Delpey Ida, veuve Pécout, employée à l'Orléans, 44 ans, rue P. Wilson. — Amoureux Pierre, terrassier, 58 ans, rue P. Wilson. — Amadiou Marie, veuve Bénézet, s. p., 72 ans, aux Junies. — Conquet Marie, veuve Amalric, s. p., 79 ans, rue du Temple, 2. — Defrançois Louis-Pierre, 14 mois, rue J. de Vayrols, 6. — Bories Anne-Ursule, religieuse, 71 ans, rue Frédéric Suisse. — Baudel Hugues, tailleur d'habits, 91 ans, rue P. Wilson. — Anzac Ursule, religieuse, 78 ans, rue Jean-Cavole.

Nos félicitations

à M. MARTINEL, sous-chef de gare, à Cahors, qui a vu le titre de Séquanais Capitalisation (entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat) dont il était l'heureux possesseur sortir au dernier tirage mensuel. Ce titre, sur lequel M. MARTINEL n'avait encore versé que soixante-dix francs, lui vaut, dès à présent, la possession d'un capital de mille francs. Ce capital vient de lui être versé par M. AVEVAL, agent de la Séquanais, à Cahors, 15, rue Nationale.

Les Vertus des Plantes

De nos jours, la botanique médicale doit former un véritable réseau de prophylaxie contre toutes les maladies. Nous devons trouver dans cette science naturelle tous les éléments des lois de la vie, qui par leurs principes doivent nous donner force et santé.

Herboristerie médicinale, Villa des Tours, quai Cavaignac, près le pont du chemin de fer, CAHORS.

La chaleur ennemie de l'appétit

« Eté ! Chaleur ! Malaises ! Plus d'appétit ! Que de fois on entend ces mots ! Nettoyez donc votre intestin en buvant tous les matins un verre d'eau Saint-Martial, laxative et dépurative : vous aurez un organisme digestif robuste et ferrez honneur au repas de votre ménagère.

Trespoux-Rassiels

La fête de Trespoux qui devait avoir lieu le 7 août, aura lieu le 31 juillet par suite de coïncidence avec d'autres fêtes des environs le 7 août.

Le bon accueil sera réservé aux étrangers.

Laubenque

Election du maire. — M. Courdeses, a été élu maire de Laubenque en remplacement de M. Sol, décédé.

Maxou

Election du maire. — M. Bru, adjoint au maire, a été élu maire en remplacement de M. Bertrand, décédé.

Lauzès

Perception. — Nous apprenons avec plaisir que M. Louis Arnaudet, ancien caissier à la Trésorerie Générale du Lot est nommé percepteur à Lauzès.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Saint-Pantaléon

Fête locale. — Programme des fêtes qui auront lieu les 30, 31 juillet et 1^{er} août 1921. Samedi 30 juillet, à 7 h. du soir : réveil des cloches et salves d'artillerie; à 9 h., arrivée de la musique et brillante retraite aux flambeaux.

Dimanche 31 juillet, à 7 h. du matin : salves d'artillerie et tour de ville en musique; à 9 h., abade à la municipalité; de 10 h. à midi, distribution de bouquets; de 2 h. du soir, jeux divers; à 3 h., bal de cocagne; à 4 h., bal public; à 8 h., départ du ballon « Le Poilu »; à 8 h. 1/2, illumination générale du bourg et bal champêtre; de 11 h. à minuit, quadrille infernal.

Lundi 1^{er} août, à 7 h. du matin : jeux de la croche, de la poêle et concours de grimaces; à 3 h. du soir, courses pédestres en sac; à 4 h., bal public; à 9 h., reprise du bal de 11 h. à minuit, danse du grand-père traditionnel; à minuit, adieu de la musique.

Belle main vaut blason, a dit Louis XIV, c'est pourquoi DULCI a composé la pâte « MENOTTE JOLIE » pour la beauté des mains.

Parfumerie POPOVITCH, 4, Rue Maréchal Foch.

Bibliographie

LA REVUE HEBDOMADAIRE Et son supplément illustré

Paraissant le samedi
La moins chère des grandes revues françaises.

La Revue Hebdomadaire publiera dans son prochain numéro une « Lettre à Gyp sur le printemps à Mirabeau », par M. Maurice Barrès, et « Le Centenaire de La Fontaine », par M. Franc-Nohain.

Sommaire du numéro 29 du 16 Juillet 1921
Louis-J.-A. Mercier, Professeur à l'Université de Harvard, L'Humanisme positiviste d'Irving Babbitt. — Irving Babbitt, Professeur à l'Université de Harvard, L'Humanisme et l'Imagination. — André Antoine, Mes Souvenirs sur le Théâtre-Libre (VIII). (Une adaptation des Frères Zemganno. Débuts de Brioux avec Mémoires d'artistes. Un mot de Banville. La bonté d'Alphonse Daudet. Deux lettres d'Ibsen). — Martial-Piéchaud, La Dernière auberge (III). — Maurice Denis, Notes de voyage en Italie. Siéna et Florence (III) (fin). — Daniel Thaly, Ecrits en mer (poèmes). — Walter Berry, Président de la Chambre de commerce américaine, L'Allemagne éternelle.

LE CENTENAIRE DE NAPOLÉON I^{er}
Gustave Dupont-Ferrier, L'Arrivée de Bonaparte à Paris (II) (fin).

Chroniques et Documents : Louis Latzarus : Chronique parisienne. Il faut contrôler ceux qui parlent pour la France. — François Fosca : La Peinture. Bonnard. Le nouveau Salon. Le troisième groupe chez Druet. — D. Strohl : Les Sports. Encore un mot sur le grand match.

ABONNEMENTS
Un an, 52 fr. — Six mois, 28 fr. — Trois mois, 15 fr. — Un mois, 5 fr.
L'abonnement partent du 1^{er} de chaque mois.
Le numéro 1 fr. 50. — Spécimen gratuit sur demande.
Plon, 8, rue Garancière, Paris.

HORAIRE DES TRAINS POUR LA GARE DE CAHORS

| Ligne de Brive à Montauban | | | |
|----------------------------|----------|----------|----------|
| Arrivée : | 6 h. 17 | Départ : | 6 h. 21 |
| » | 7 h. 17 | » | 7 h. 21 |
| » | 11 h. 47 | » | 7 h. 32 |
| » | 17 h. 23 | » | 17 h. 42 |
| » | 19 h. 44 | » | 20 h. 20 |
| Ligne de Montauban à Brive | | | |
| Arrivée : | 7 h. 45 | Départ : | 8 h. 40 |
| » | 11 h. 59 | » | 12 h. 03 |
| » | 17 h. 54 | » | 18 h. 04 |
| » | 21 h. 35 | » | 21 h. 39 |
| » | 22 h. 11 | » | 22 h. 15 |

| Ligne de Libos | | | |
|-------------------|---------------|--|--|
| Départs : | 6 h. 05. | | |
| » | 15 h. 30. | | |
| » | 18 h. 15 (1). | | |
| Arrivées : | 10 h. 47. | | |
| » | 19 h. 25. | | |
| Ligne de Capdenac | | | |
| Départs : | 8 h. 20 | | |
| » | 16 h. 02 | | |
| Arrivées : | 10 h. » | | |
| » | 19 h. » | | |

Les chiffres noirs indiquent les trains express.
(1) A lieu tous les samedis et jours de foire à Cahors.

A VENDRE

pour cause de départ
Salle à manger — Garniture de cheminée
Suspension — Armoire à glace — Objets divers
S'adresser, 11, Allées Fénélon, CAHORS

Représentants sérieux sont demandés pour la vente des Levures Sélectionnées dans les centres viticoles. Pour renseignements, s'adresser à G. César BOSS, Besançon.

SOLDATS

morts par la France, transport par 1^{er} div. de 1 fr. 50 du k. 1 corps et 1 pers. accompagnant, p. pers. ou corps sup. 0 fr. 25 en plus au k.

Paul WAROQUIER, 8, rue Gambetta, à Fourmies (Nord).

Ouverture du vrai Ressemelage Parisien
5, rue Georges Clemenceau, CAHORS
Maison spéciale pour les réparations
Travail entièrement fait à la main
Avec garantie d'élégance et de solidité
Spécialité de cousus main et de pièces invisibles
Livraison rapide

A VENDRE
Moto anglaise « Regal Green »
Avec side-car, bonne occasion
Prix 2.500 francs
S'adresser : DELMAS, grains, 55, Boulevard Gambetta, CAHORS.

Ateliers de mécanique générale
Exécution de tous travaux sur dessins et modèles
TAILLAGE D'ENGRENAGES
Traitements thermiques
Travaux de rectification sur machines spéciales
De CEZAC (Périgieux)

Cabinet immobilier
Achat et vente d'immeubles
Propriétés de rapport et d'agrément
Châteaux, Maisons, Villas, Jardins, Bois,
Fonds de commerce
J. DELLARD
1, rue du Maréchal Joffre, CAHORS.

La Scierie de la Gare

informe sa nombreuse clientèle, que comme par le passé, elle livre à domicile du bois de chauffage en chêne 1^{er} choix, scié à son gré ; écorces, déchets de scie. Prix spéciaux par quantités.

Avis aux Entrepreneurs de Battage !

Fils en acier extra doux, recuits, pour Ligatures, pour presses à haute tension, on N° 14 ou 15, dressé et coupé en longueurs à volonté à Frcs : 50 les 100 kilos départ Paris. HEINTZ, 30, Bard Henri IV, Paris.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

La Maison CHABERT, tailleur sur mesure et confections, prévient le public qu'il met en vente des **Complets confection** à partir de **85 fr.** ainsi que des **Complets sur mesure** à partir de **185 fr.**
Voir ses complets confection couil et ses vêtements de travail en vraie moleskine renforcée noire et bleue.
La Maison est ouverte *Dimanche et jours de Fête toute la journée.*

LIQUIDATION DU CENTRE AUTOMOBILE de ROMORANTIN (Loir-&-Cher)

MATERIEL AMERICAIN & FRANÇAIS DU CAMP DE PRUNIER

CAMIONS DE TOUTES MARQUES

et tous tonnages en état de marche

CAMIONS-BENNES BASCULANTES. — CAMIONS-CITERNES. — CAMIONNETTES. TRACTEURS. — CHASSIS NEUFS G. M. C. ET A. S. — CHASSIS FORD. — TORPEDO, CONDUITE INTERIEURE FORD, CARROSSERIE FRANÇAISE, REMORQUES 2 et 4 ROUES. — VOITURES DE TOURISME. — PIÈCES DETACHÉES. — BANDAGES POUR CAMIONS. — PNEUMATIQUES ET CHAMBRES A AIR etc... etc...

POSE DE BANDAGES NEUFS TOUTES DIMENSIONS AMERICAINES (TARIF exceptionnel) VENTE TOUTS LES JOURS, DE GRÉ A GRÉ, sans aucune formalité

LIVRAISON IMMEDIATE AU CAMP DE PRUNIER (à Romorantin service automobile pour les visiteurs)

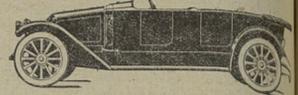
Toutes réparations sont faites sur demandes. — EXPORTATION

P. RIQUIER, directeur général des ventes, 15, rue de Castellane, PARIS (8^e) Téléphone : Louvre 52-58.

M. FAVEROT, directeur des ventes au Camp de Pruniers. Téléphone : Camp de Pruniers à Romorantin.

Renault

Le Nouveau Torpedo 12 HP 6 Places
avec roues détachables en bois, compteur, moteur, porte bagages, accessoires cuivres ou nickelés.
PRIX (taxe comprise) 29.000 Fr.



Pour la Ville La plus Souple
Pour la Route La plus Robuste
Pour le Grand Tourisme La plus Economique

Le Nouveau Torpedo 12 HP est visible et peut être essayé

REPRÉSENTANT
M. FAUGE
Mécanicien

49, Boul^d Gambetta
En face le Tribunal

Marché de La Villette

22 Juillet 1921

| ESPÈCES | ENTRÉES | RENOUÏ | PRIX PAR 1/2 KIL. Les porcs se cotent au 50, poids vif. | | |
|--------------|---------|--------|---|----------------------|----------------------|
| | | | 1 ^{er} qual. | 2 ^e qual. | 3 ^e qual. |
| Boeufs.... | | | | | |
| Vaches.... | 1.504 | » | 2,50 | 2,25 | 1,75 |
| Taureaux.... | | | | | |
| Veaux.... | 2.778 | 158 | 2,60 | 2,25 | 1,75 |
| Moutons.... | 5.302 | » | 3,00 | 2,50 | 2,25 |
| Porcs.... | 2.728 | » | 4,70 | 4,60 | 4,50 |

OBSERVATIONS. — Vente plus facile sur les boeufs, moutons et porcs, mauvaise sur les veaux.

Etude de M^e L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot), successeur de M^{es} VIVAL, MALRIEU et LOUBET

VENTE SUR LICITATION

A SUITE DE SURENCHÈRE DU SIXIÈME

Adjudication fixée au SAMEDI TREIZE AOUT MIL NEUF CENT VINGT ET UN, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice, à Figeac, Boulevard Président Wilson.

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre parties, par le tribunal civil de Figeac, le quinze juillet mil neuf cent vingt, enregistré et signifié,

Il sera procédé le SAMEDI TREIZE AOUT MIL NEUF CENT VINGT ET UN, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées et de vacation du Tribunal civil de Figeac, au Palais de Justice, à Figeac, Boulevard Président-Wilson, à la vente au enchères publiques des immeubles ci-après désignés et dépendant de la succession de Monsieur Blaise MARMIER, en son vivant propriétaire, demeurant à St-Médard-de-Présque et de la communauté ayant existé entre ce dernier et la dame Jeanne VERNÉJOL, son épouse, aussi décédée.

Cette vente est poursuivie à la requête de :

1^{er} Madame Marie ROBERT, sans profession, et Monsieur Pierre-André ESTIVAL, charpentier, son mari, qui l'assiste et l'autorise, demeurant ensemble à St-Céré ;

2^e Madame Rosalie MARMIER, sans profession, veuve SOLIGNAC, demeurant à St-Médard-de-Présque ;

3^e Monsieur Jean MARMIER, employé au chemin de fer du Nord, demeurant à Paris, rue de la Charbonnière, n° 1 ;

4^e Monsieur Georges MARMIER, demeurant à Lyon, rue de Bourgogne, n° 18 ;

Licitants ayant Maître NUVILLE pour leur avoué,
D'une part.

Elle aura lieu en présence ou eux dûment appelés de :

1^{er} Monsieur François MARMIER, employé aux travaux communaux, demeurant à Oran (Algérie), rue de Mostaganem, n° 94 ;

2^e Monsieur Frédéric-Maurice LAVILLE, demeurant à Oran, Place Murat, maison 110uz ;

3^e Mademoiselle Eliane-Henriette-Marie LAVILLE, demeurant à Oran, Place Murat, maison 110uz ;

4^e Mademoiselle Anna-Marie-Antoinette LAVILLE, demeurant à Oran, rue de Turin, n° 3 ;

5^e Madame Léonie GUELPA, sans profession, et Monsieur PRUNAUX, commis-greffier au tribunal, son mari, demeurant ensemble à Mascara (Algérie) ;

6^e Madame Thérèse MARMIER, sans profession, veuve MILLET, demeurant à Mascara, faubourg Faidherbe ;

7^e Madame Henriette MARMIER, sans profession, et Monsieur GOUTARD, facteur des Postes, son mari, demeurant ensemble à Perregaux (Algérie) ;

8^e Monsieur Antoine MARMIER, demeurant à Tiaret (Algérie), arrondissement de Mostaganem ;

9^e Madame Maria NAVARRO, veuve de Charles MARMIER, sans profession, demeurant à Berkane (Maroc Oriental), « prise en son nom personnel si besoin est, et comme tutrice naturelle et légale de son fils mineur Henri-René MARMIER issu de son mariage avec le dit Charles MARMIER » ;

10^e Monsieur Antoine-Joseph MARMIER, demeurant à Berkane (Maroc Oriental) ;

11^e Madame Antoinette-Françoise MARMIER, sans profession, et Monsieur Charles LOPEZ, douanier, son mari, demeurant ensemble à Berkane (Maroc Oriental),

Co-licitants ayant Maître FONTANGES pour leur avoué,
D'autre part.

Et encore de :

Monsieur François LOPEZ, Econome de la prison civile de Mascara (Algérie), y demeurant, « pris en qualité de subrogé-tuteur du mineur Henri-René MARMIER sus-nommé ».

DÉSIGNATION DES

IMMEUBLES SURENCHÉRIS

A VENDRE

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

LOTISSEMENT

IMMEUBLES

situés sur la commune de St-Médard-de-Présque

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra : Une terre à Labrespie, commune de St-Médard-de-Présque, paraissant portée à la matrice cadastrale de cette commune sous le numéro 581, section A, pour une contenance de dix-neuf ares, con-

frontant dans son ensemble à possessions de Messieurs Gineste, Lacassagne et Sol.

DEUXIÈME LOT

Le deuxième lot comprendra : Un pré dit « Pré Grand » situé dans les dépendances de Presque, même commune, paraissant porté à la dite matrice cadastrale sous le numéro 870 p de la section A pour une contenance de trente-trois ares vingt centiares, confrontant dans son ensemble à pré du domaine de Presque et au chemin public.

TROISIÈME LOT

Le troisième lot comprendra : Deux petits prés séparés par le chemin, situés dans les dépendances de Laborie, même commune, paraissant portés à la dite matrice cadastrale sous les numéros 828-829 et 830 de la section A pour une contenance d'environ trois ares, confrontant dans leur ensemble au dit chemin et à possessions de Fromentéze, de Lacassagne et au domaine de Presque.

QUATRIÈME LOT

Le quatrième lot comprendra : Un enclos composé de maison, grange, puits, jardin et prés, situé au village de Laborie, même commune, paraissant figuré à la dite matrice cadastrale sous les numéros 814-826-775-776-777 et 778 de la section A, d'une contenance environ cinq ares cinq centiares, confrontant dans son ensemble à Fromentéze, Lacassagne, Marcihac, Bénéchie et au chemin public.

CINQUIÈME LOT

Le cinquième lot comprendra : Une pâture et noiseraie située dans les dépendances du lieu dit de Laborie, même commune, traversé le dit immeuble par un chemin public, paraissant porté à la dite matrice cadastrale sous les numéros 836-833-840 et 841, section A, pour une contenance environ quarante-trois ares, confrontant dans son ensemble à possessions de Fromentéze, de Bénéchie, du domaine de Presque, à la route et au chemin public.

SIXIÈME LOT

Le sixième lot comprendra : Une barthe même commune, portée à la dite matrice cadastrale pour une contenance d'environ quarante ares, située au-dessus de la route de St-Céré à Gramat et confrontant dans son ensemble à possessions de Messieurs Gineste et Solignac.

frontant dans son ensemble à possessions de Messieurs Gineste, Lacassagne et Sol.

Le septième lot comprendra : Une vigne dite « du tambour » même commune portée à la dite matrice cadastrale pour une contenance d'environ sept ares, confrontant dans son ensemble à la dite route et à possessions de Bénéchie et de Dégot ;

HUITIÈME LOT

Le huitième lot comprendra : Une autre vigne située aux mêmes lieux, même commune, paraissant portée à la dite matrice cadastrale pour une contenance d'environ douze ares, confrontant dans son ensemble à la route et à possessions de Lacaze et de Fromentéze.

NEUVIÈME LOT

Le neuvième lot comprendra : Une terre dite « Pièce Grande » ou « Champ de Lacaze », même commune, paraissant portée à la dite matrice cadastrale sous le numéro 1173 de la section A pour une contenance d'environ quarante-un ares cinquante centiares, confrontant dans son ensemble à possessions de Fromentéze et de Marcihac.

DIXIÈME LOT

Le dixième lot comprendra : Une terre et barthe situées au lieu dit « La Millas ou Rime Laze » même commune, paraissant portées à la dite matrice cadastrale sous les numéros 1116 et 1117 de la section A pour une contenance d'environ quarante-un ares, vingt-cinq centiares confrontant dans son ensemble à possessions de Fromentéze.

ONZIÈME LOT

Un bois châtaigneraie situé au lieu dit « Pech de la Clède », même commune, paraissant porté à la dite matrice cadastrale sous le numéro 117, section B, pour une contenance de trente-huit ares cinquante centiares, confrontant dans son ensemble à possessions de Fromentéze et de Marcihac.

IMMEUBLES

sis sur la commune de St-Jean-Lespinasse

DOUZIÈME LOT

Le douzième lot comprendra : Une terre et barthe situées aux lieux dits « Marates ou Champs

Nouveaux », commune de St-Jean-Lespinasse, paraissant portées à la matrice cadastrale de cette commune sous les numéros 619-620 et 623 de la section C pour une contenance de un hectare, onze ares soixante-dix centiares, confrontant dans son ensemble à possessions de Lacassagne, de Marcihac et de Solignac.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur les communes de St-Médard-de-Présque et St-Jean-Lespinasse, canton de St-Céré, arrondissement de Figeac, département du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se trouvent et se comportent sans en rien excepter ni réserver.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître NUVILLE, avoué, a été déposé au greffe du tribunal civil de Figeac, où chacun peut en prendre connaissance.

Les immeubles ci-dessus désignés ont été adjugés suivant procès-verbal d'adjudication dressé par Monsieur DUPUY, juge près le Tribunal civil de Figeac, commis à cet effet, le huit juillet mil neuf cent vingt et un, savoir : le premier lot à Maître NUVILLE, avoué, qui lut command en faveur de Monsieur Jean-Pierre SOL, propriétaire, demeurant à Crézou, commune de St-Médard-de-Présque, moyennant le prix principal de sept cent quatre-vingt francs ; le deuxième lot à Monsieur Lucien FONCHIE propriétaire, demeurant à St-Médard-de-Présque, moyennant le prix principal de deux mille huit cents francs ; le troisième lot à Monsieur Jean-Pierre FROMENTÉZE, propriétaire, demeurant à St-Médard-de-Présque, moyennant le prix principal de cent vingt francs ; le quatrième lot à Monsieur Laurent BÉNÉCHIE, percepteur en retraite, demeurant à St-Médard-de-Présque, moyennant le prix principal de cinq cent vingt francs ; le cinquième lot à Monsieur Laurent BÉNÉCHIE, sus-nommé, moyennant le prix principal de six cent vingt francs ; le sixième lot à Monsieur Laurent BÉNÉCHIE, sus-nommé, moyennant le prix principal de quatre cent soixante-dix francs ; le septième lot à Monsieur Jean-Pierre FROMENTÉZE, sus-nommé, moyennant le prix principal de soixante-dix francs ; le huitième lot à Monsieur Jean-Pierre FROMENTÉZE, sus-nommé, moyennant le prix principal de deux cent vingt francs ; le neuvième lot à Monsieur Hercule ROUGIER, propriétaire, demeurant à St-Médard-de-Présque, moyennant

le prix principal de six cent quatre-vingt francs ; le dixième lot à Monsieur Laurent BÉNÉCHIE, sus-nommé, moyennant le prix principal de cent vingt francs ; le onzième lot à Monsieur Joseph DEPEYROT, propriétaire, demeurant à St-Céré, moyennant le prix principal de trois cent dix francs ; et le douzième lot à Monsieur Alphonse MONTBERTRAND, propriétaire, demeurant à St-Médard-de-Présque, moyennant le prix principal de huit cent vingt francs, le tout en sus des charges.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil de Figeac, le quinze juillet mil neuf cent vingt et un, Monsieur Jean MARMIER, employé au chemin de fer du Nord, demeurant à Paris, rue de la Charbonnière, numéro 1, a déclaré surenchérir du sixième en sus des charges, le prix des douze lots des immeubles sus-désignés et a été élevé le prix, savoir : du premier lot à neuf cent dix francs ; du deuxième lot à trois mille deux cent soixante-dix francs ; du troisième lot à cent quarante francs ; du quatrième lot à six cent dix francs ; du cinquième lot à sept cent vingt-cinq francs ; du sixième lot à cinq cent cinquante francs ; du septième lot à quatre-vingt-cinq francs ; du huitième lot à deux cent soixante francs ; du neuvième lot à sept cent quatre-vingt-cinq francs ; du dixième lot à quatre cent quatre-vingt-dix francs ; du onzième lot à trois cent soixante-cinq francs ; et du douzième lot à neuf cent soixante francs, le tout en sus des charges.

En conséquence de cette surenchère il sera procédé aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à l'adjudication des immeubles ci-dessus désignés EN DOUZE LOTS, sur les nouvelles mises à prix résultant de la surenchère, savoir :

Le premier lot de 910 fr.

Le deuxième lot de 3.270 fr.

Le troisième lot de 140 fr.

Le quatrième lot de 610 fr.

Le cinquième lot de 725 fr.

Le sixième lot de 550 fr.

Le septième lot de 85 fr.

Le huitième lot de 260 fr.

Le neuvième lot de 795 fr.

Le dixième lot de 490 fr.

Le onzième lot de 365 fr.

Le douzième lot de 960 fr.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

Les frais de première enchère, de surenchère du sixième, et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la revente sur surenchère seront supportés par les vendeurs, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence entre le prix de la première adjudication et celui de l'adjudication sur surenchère. Si le montant des frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère est supérieur à cette différence entre l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent des dits frais incombera à l'adjudicataire sur surenchère qui en sera tenu en sus de son prix d'adjudication.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raisons hypothécaires légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme.

Figeac, le dix-huit juillet mil neuf cent vingt et un.

L. NUVILLE, avoué.

L'ÉPARGNE vend les meilleurs PRODUITS

Alimentation — Approvisionnement
TOULOUSE